

# Le MR prône le retrait des allocations familiales pour les brosseurs

■ Pierre-Yves Jeholet lance le débat sur les allocations familiales en Wallonie.

Le chef du groupe MR au Parlement wallon, Pierre-Yves Jeholet, propose de *“supprimer, de suspendre ou de restreindre les allocations familiales pour les enfants qui ne vont pas systématiquement à l'école”*. C'est lors de la présentation de ses vœux à la presse que le député-bourgmestre de Herve a lancé cette idée sur laquelle son parti serait en train de réfléchir. Rappelons que les allocations familiales ont été transférées aux Régions via la sixième réforme de l'Etat. Bien que gérées par le fédéral jusqu'en 2020, les régions peuvent déjà mettre en place les impulsions politiques nécessaires à une modification du régime actuel.

Pierre-Yves Jeholet propose également deux mesures moins radicales pour lesquelles les textes de proposition de décret seraient déjà prêts à être déposés au Parlement wallon, où rappelons-le la majorité en place est composée du PS et du cdH.

Ces deux propositions visent tout d'abord à harmoniser le montant des allocations familiales. Actuellement, le

montant pour le premier enfant atteint les 88,5 €. Il est de 163,44 € pour le second et de 244 € pour le troisième et ceux qui suivent. Il s'agirait, enfin, de majorer les montants des allocations pour les orphelins sociaux et pour les enfants souffrant de handicap dans des conditions plus souples qu'actuellement.

Le chef du groupe MR dénonce par le biais de ces propositions *“l'immobilisme du gouvernement wallon dans cette matière”*. *“Ils prendront encore une fois les décisions à la dernière minute”*, raille-t-il.

## Une étude en cours

Rappelons que dans la foulée de la création de l'Avi, un organisme d'intérêt public centré sur la santé, le handicap et le service aux personnes et succédant à l'Awiph (qui s'occupe uniquement de l'intégration des personnes handicapées), le ministre de tutelle, Maxime Prévot (cdH), a annoncé la création prochaine d'une caisse wallonne d'allocations familiales. Dans le but d'éventuellement modifier le système actuel, le ministre a commandé une étude pour voir ce qu'il était possible de faire. Maxime Prévot s'est

d'ailleurs déjà montré favorable à une harmonisation des montants distribués. *“C'est très bien, mais le politique doit donner des impulsions et je ne vois rien venir”* poursuit Pierre-Yves Jeholet.

## D'autres avant lui

Si la première proposition du libéral qui vise à supprimer les allocations aux élèves brosseurs devrait attirer les critiques (lire ci-contre), elle n'apparaît pas pour la première fois dans le débat public. En 2006, dans la période qui a suivi le meurtre du jeune Joe Van Holsbeek, la ministre de l'Aide à la jeunesse en Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) de l'époque, Catherine Fonck (cdH), proposait une mesure similaire. En 2011, deux élus du Vlaams Belang

déposaient une proposition de loi au Sénat sur ce thème. En 2013, dans *“La Libre”*, la députée MR bruxelloise Françoise Bertiaux allait dans le même sens, mais jugeait que la mesure serait difficile à mettre en œuvre. Enfin, en France, une loi a même été votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Elle a été abrogée par le gouvernement socialiste.

S.Ta.

## 3 Questions à

**DELPHINE CHABBERT**  
Secrétaire politique  
de la Ligue des familles.

**1** Que pense la Ligue des familles de la proposition visant à supprimer les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire?  
Pierre-Yves Jeholet avait déjà émis cette idée il y a quelques années. Notre position n'a pas changé. Nous marquons une opposition forte et ferme car une telle idée résulte d'une mauvaise interprétation de ce que sont les allocations familiales, à savoir un revenu pour l'enfant dont les parents se servent pour lui assurer une vie digne. Il s'agit d'un instrument de lutte contre la pauvreté et d'un outil de solidarité collec-

tive par lequel la société participe à l'entretien des générations futures. On est hors du champ éducatif.

**2** Cela dit, la sanction financière n'est-elle pas un bon moyen pour lutter contre le décrochage scolaire?  
Non! Les enfants ne vont pas à l'école pour l'argent. De même, les parents ne suivent pas la scolarité de leurs enfants pour des raisons financières. Utiliser les allocations familiales pour s'attaquer au décrochage scolaire – qui est un vrai problème – c'est prendre les choses par le mauvais bout et, en plus, ça risque d'aggraver la situation: on ajoute des difficultés financières aux difficultés scolaires. C'est la double peine.

**3** Que recommandez-vous? Si des jeunes décrochent, c'est en raison d'un manque de sens dans la société. Ils sont un peu perdus. Ce qu'il faut faire, c'est avant tout les écouter. Vraiment les écouter, pas faire semblant, et tenir compte de ce qu'ils disent pour leur redonner une place dans la société. Ensuite, il faut mettre en place des politiques de soutien à la parentalité. L'école coûte très cher. Les allocations familiales servent à payer des choses qui sont normalement gratuites... La première chose à faire, c'est de retrouver un système scolaire égalitaire et vraiment gratuit.

A.C.